

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING... TROIS MOIS... 23 fr. 50... SIX MOIS... 26 fr... UN AN... 50 fr... PARIS, CHEZ MM. HAVAS, LAFFITE ET C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28.

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poultrains, 42

Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve 17. - A LILLE, rue du Curé-Saint-Étienne, 9 bis. - A PARIS, CHEZ MM. HAVAS, LAFFITE ET C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28.

ROUBAIX, LE 16 MARS 1893.

BONNE FOI

Lundi, lorsque déjà le cabinet était par terre, lorsque toute la Chambre semblait prête à se séparer d'un ministre qui n'avait pas craint de se targuer de l'avancement donné à un infortuné politicien, un député monta à la tribune et osa dire cette fausseté :

M. Gollard, interrogé par le président, a déclaré que l'incident d'audience a été prémédité ; Mme Cottu ne devait pas en parler avant d'avoir été chez M. Barbois ; à cet effet, nous avons arrêté les termes exacts de l'incident (Exclamations et applaudissements) ; M. Barbois cette fois n'a pas protesté (Mouvements. Nouveaux applaudissements). - La Temps.

Et immédiatement les acclamations s'élevèrent, les vœux couvrirent les protestations de la droite et le ministère recueillit 70 voix de majorité. Qu'on ne cherche pas ces paroles à l'Officiel. Le texte a été modifié et il est maintenant conforme au texte des débats. Mais tous ceux qui ont entendu les propres paroles de M. Pourquery de Boisserin, constatent qu'on a dénaturé à l'Officiel le sens de sa déclaration. Malheureusement pour lui on n'a pas songé à faire disparaître l'allégation de la fin :

M. Barbois cette fois n'a pas protesté. D'après le texte, M. Barbois n'a fait demander à M. Gollard : « Rétablissez moi bien les termes, les préliminaires de cette visite, car je dois les répéter à M. Barbois. » Des lors M. Barbois n'avait pas à protester puisqu'il n'était pas en cause ; et, si M. Pourquery de Boisserin n'avait pas apporté à la tribune de la Chambre un odieux mensonge, une dénaturaison absolue d'une déclaration devant la cour d'assises, il n'aurait pas pu ajouter : « M. Barbois cette fois n'a pas protesté. » Cette phrase ne voulait rien dire. C'était l'œuvre de M. Barbois, mais à Mme Cottu à répondre et elle l'a fait très facilement en renouant ses déclarations si nettes et en forçant Gollard à reconnaître que jamais elle n'avait dit un seul mot contraire à la vérité.

Mme Cottu n'a eu qu'à dire que, n'ayant plus présentes à l'esprit les circonstances exactes dans lesquelles s'était produite cette étrange entrevue, elle avait appelé Gollard à vouloir préciser des faits et à se justifier. Ce sont des renseignements précis que Mme Cottu voulait avoir avant de témoigner, décidée à ne dire au tribunal que l'exacte vérité. Et on ne saurait vraiment reprocher à une femme de s'entourer de toutes les preuves dont la divulgation peut servir la cause de son mari. On ne pourrait lui en faire un crime que si ces preuves étaient mensongères. M. Ribot a osé l'affirmer à la tribune, mais sa voix a été couverte de lades et d'honneurs. « Si cette femme a fait un faux témoignage, elle doit être poursuivie. » A-t-elle été poursuivie ? Non certes, et on s'en gardera bien. Et cependant des deux témoins, du policier ou de la femme du monde, de M. Soinouy ou de Mme Cottu, il y en a un de menteur.

On vient tous parler après cela de complot tramé dans l'ombre, de machinations hypocrites entre les accusés et leur défenseur. Qui, il y a eu un complot et des machinations, mais, complot et machinations n'ont pas été faits par la défense, ils l'ont été par les témoins à charge, dans l'intervalle de temps écoulé entre l'audience du samedi et celle du lundi. Et on voit la preuve : Demandez-à M. Soinouy pourquoi ce qu'il a dit le lundi, il ne l'a pas dit l'avant-veille, il répond : « Je n'ai pas ainsi parlé, pour cette bonne raison que je ne savais rien de ce qui avait été dit à l'audience, parce que j'ignorais la déposition de Mme Cottu. » Depuis quand l'expression de la vérité a-t-elle besoin d'être préparée et échauffée sur les déclarations des autres ? On attend que Mme Cottu en explique très clairement les raisons, alors que, n'ayant jamais comparu devant la justice, elle craint de manquer d'exactitude dans le rappel de ses souvenirs. Et on laisse passer sans protestation la cynique réponse d'un haut fonctionnaire.

N'est-ce pas précisément dans l'intérêt de la vérité qu'on isole les témoins les uns des autres et

qu'on les empêche de connaître les témoignages de ceux qui les ont précédés ? Vraiment la réponse de M. Soinouy est absolument fantastique. Mais nous ne sommes pas au bout de nos étonnements. M. du Bruit demande au témoin pourquoi il a envoyé un permis en blanc. M. Soinouy a déjà dit que, dans cette affaire, il était pour ou par une question d'humanité entre une femme et son mari au secret. Mais quelle est la raison d'humanité qui a pu le déterminer à demander au préfet de police, qui l'a accordés, des permis de communiquer avec deux autres prévenus qui ne sont absolument rien à Mme Cottu ?

M. Soinouy ne répond pas, passe à côté de la question et parle de droit administratif. M. Barbois demande à M. Soinouy : « Est-il d'usage, quand un citoyen a besoin au ministère de l'envoyer chercher par un chef de service qu'on se met à ses ordres, dans une maison particulière ? » Et M. Soinouy patage de la plus pitoyable façon. C'est, répond-il, un usage qui n'est pas commun (rires). Quand on a affaire à une femme dans le malheur, quand on a affaire à une femme respectable, quand on a affaire à une femme d'un certain niveau... Et voilà toute sa pitoyable réponse. Enfin M. Danet interpelle M. Soinouy qui dit être tombé dans un traquenard. Et il prie le président de demander au témoin s'il persiste à nier, comme il l'a fait hier, que, dans cet entretien de 1 heure 40 minutes, il ait essayé d'obtenir les noms des députés de la droite.

Et M. Soinouy répond de la manière la plus équivoque, tout en avouant ce qu'il avait vu l'avant-veille : « J'ai essayé d'obtenir un certain nombre d'éclaircissements qui m'étaient de mon devoir absolu de rechercher comme directeur de la Sûreté. Puisque je ne trouvais, par suite des circonstances causer avec une personne qui possédait des secrets importants, j'ai simplement essayé de savoir quelque chose. Je déclare que j'ai bien fait. » Et M. Danet s'écrie : « Le jury appréciera ! » Il ne lui sera pas difficile, en effet, d'apprécier et de comprendre lequel des deux a tenu un traquenard à l'autre, de M. Soinouy ou de Mme Cottu. Mais pour cela elle n'avait qu'à se présenter au ministère, et le fait de l'avoir envoyé chercher par un fonctionnaire de l'intérieur indique assez clairement à notre sens que l'audience était voulue et dirigée par le ministère. Et comment trouvez-vous cette durée d'audience de une heure trois quarts dans le seul but de permettre à Mme Cottu de demander un permis de voir son mari. Enfin ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'elle demande un permis qu'on lui envoie trois ou quatre jours après la question d'humanité ? Que de mensonges et que d'absurdités !

Du reste, dans ce procès, tout est mensonge. On a les principaux accusés ? Où est Hertz, que l'on a laissé partir, et qui, le lendemain de son départ, devenait moribond en Angleterre, pour rester en cet état apitoyant jusqu'à la fin du procès, comme un cloporte qui fait le mort pour n'être pas écrasé ? Où est le Juif fugitif qui se vendait partout, répétant à tout vent l'histoire qu'on se gardera bien de l'arrêter ? Où sont les anciens ministres et les anciens présidents de Chambre, dont tout le monde connaît le rôle méprisable ? Non, vraiment, c'est trop de plaisanterie. Et l'on voit des sénateurs et des députés montant à la tribune pour nous dire que nul autre gouvernement n'aurait osé entamer ce procès. Quelle outrecuidance ! Les exemples fourmillent, même sous l'ancien régime si exécuté, de justices promptes et sans pitié contre les coupables, si haut placés qu'ils fussent ; les concessionnaires en particulier n'étaient pas épargnés.

Quand la gangrène se met dans une plaie, il faut couper à grands coups dans la chair et ne pas hésiter. La République actuelle est prise par la gangrène du Panama. Elle ne pourra être guérie que lorsqu'un praticien habile et audacieux aura tranché dans le vif et sacrifié les parties malades pour sauver les parties saines. Le suffrage universel se chargera-t-il de l'opération ?

REMIS EN SELLE

Paris, 15 mars. - M. Bourgeois reprend le portefeuille de la justice. C'est la nouvelle qui se répand dans les couloirs de la Chambre, où un assez grand nombre de députés se sont rendus. Nous devons à la vérité, de dire que, chez quelques-

uns nous recueilli cette impression que la chose ne pouvait être que le résultat d'un complot. « A mon sens, nous dit l'un d'eux, c'est le dénouement d'une comédie organisée samedi entre MM. Carnot, Ribot, Beville et Bourgeois. Celui-ci faisait un faux défilé de désintéressement et prétendait avoir quitté le ministère que pour se présenter devant la justice qu'on passait comme simple citoyen. »

« L'heure qui est, il y a un honneur à ce qu'il se présente devant les Chambres comme ministre. » Un honneur, qui a suivi le procès Panama, ajoutait Laffont s'adressant à M. Bourgeois, témoin et simple citoyen, devant le tribunal. « Vous n'avez pas eu de peine à vous présenter devant le monde du Palais. M. Bourgeois était resté le garde des Sceaux qu'il était la veille. » Il n'en est pas moins vrai que les amis de M. Bourgeois le pressaient de ne pas rentrer dans un cabinet qui se désagrégera de lui-même, sinon sous une poussée de débris après le procès actuel.

Nous n'avons pas de faire dire qu'il reprend son portefeuille pour se présenter devant les Chambres comme ministre. « Si vous aviez, comme moi, vu l'avocat général Laffont s'adressant à M. Bourgeois, témoin et simple citoyen, devant le tribunal, vous auriez compris que ce n'est pas le ministre qui se désagrégera de lui-même, mais sous une poussée de débris après le procès actuel. »

« Les amis qui se font fort de ces résistances, il a fait valoir auprès de son ex-collègue que M. Gavagnieu ne cessait pas de travailler, de concert avec M. Bourgeois pour s'emparer du pouvoir, que c'était là le danger contre lequel le ministère actuel et les radicaux, au moins pour le quart, se signaient ; que lui, M. Bourgeois, cessait de faire ce qu'il valait mieux attendre, l'histoire de M. Carnot se trouverait dans l'obligation de couler la direction des affaires aux modérés. Or, le ministère dans ce cas, ne serait plus un ministère de M. Bourgeois, mais un ministère honnête dont toute l'action se porterait contre le parti radical. »

« De plus, ce même ministère prendrait ses séances en exclusivité dans un lieu qui valait mieux attendre, le ministère dans ce cas, ne serait plus un ministère de M. Bourgeois, mais un ministère honnête dont toute l'action se porterait contre le parti radical. »

« Les amis qui se font fort de ces résistances, il a fait valoir auprès de son ex-collègue que M. Gavagnieu ne cessait pas de travailler, de concert avec M. Bourgeois pour s'emparer du pouvoir, que c'était là le danger contre lequel le ministère actuel et les radicaux, au moins pour le quart, se signaient ; que lui, M. Bourgeois, cessait de faire ce qu'il valait mieux attendre, l'histoire de M. Carnot se trouverait dans l'obligation de couler la direction des affaires aux modérés. Or, le ministère dans ce cas, ne serait plus un ministère de M. Bourgeois, mais un ministère honnête dont toute l'action se porterait contre le parti radical. »

« Les amis qui se font fort de ces résistances, il a fait valoir auprès de son ex-collègue que M. Gavagnieu ne cessait pas de travailler, de concert avec M. Bourgeois pour s'emparer du pouvoir, que c'était là le danger contre lequel le ministère actuel et les radicaux, au moins pour le quart, se signaient ; que lui, M. Bourgeois, cessait de faire ce qu'il valait mieux attendre, l'histoire de M. Carnot se trouverait dans l'obligation de couler la direction des affaires aux modérés. Or, le ministère dans ce cas, ne serait plus un ministère de M. Bourgeois, mais un ministère honnête dont toute l'action se porterait contre le parti radical. »

peuple, et peut-être aussi à effacer, dans une certaine mesure, la mauvaise impression du fameux discours de M. de Caprivi à la commission militaire du Reichstag.

« Et puis, si la Triple Alliance n'est plus guère populaire parmi les peuples, ne faut-il pas que les souverains aient l'air d'y croire encore un peu, pour sauver au moins les apparences devant l'Europe ? »

« Pour nous, nous ne pensons pas que ce voyage soit suffisant pour ramener l'Italie vers cette Allemagne, dont elle s'éloigne chaque jour de plus en plus, non plus que pour lui faire oublier ses souffrances intérieures, ses scandales, ses misères, ses hontes, conséquence directe de l'alliance allemande. »

« On se dit tout bas que les fêtes de la réception de l'empereur Guillaume coûteront très cher, que les fonds ne sont pas précisément en hausse à Rome, que la liste civile et la caisse municipale sont à sec et qu'il est dur de faire de nouveaux sacrifices pour une cérémonie de pur appareil, dont on ne voit pas bien les avantages immédiats. Enfin, il y a encore la question des rapports du Pape et de l'empereur pendant son séjour dans la capitale de l'Italie. De ce côté-là aussi, on redoute tout un tas de complications, en raison de la susceptibilité très grande du monde politique à ce sujet. »

« En somme, nous ne croyons pas que ce voyage soit de nature à réveiller l'enthousiasme populaire en Italie pour l'Allemagne et la Triple Alliance. Le peuple n'y verra pas grand-chose, en dépit des fêtes, des reines et des illuminations, sinon qu'il lui faut payer, toujours payer, et que la faillite et la ruine sont aux portes de l'Italie. »

LA SITUATION INDUSTRIELLE EN ALLEMAGNE

Les derniers renseignements qui sont parvenus à la Bourse de Hambourg sur la situation du marché industriel continuent à être moins optimistes que ceux publiés dans nos premiers bulletins. La production manque de l'initiative nécessaire ; on aurait tort cependant de parler de marasme dans les affaires. Les fabricants sont en général assez occupés, mais il leur manque la base solide pour un mouvement plus accentué. Beaucoup d'établissements produisent en vue des commandes du printemps ; plusieurs autres sont occupés par les commandes de l'Etat. Si malgré cela la situation laisse à désirer, il faut chercher dans les conditions de la production, qui permettent la consommation de produits, à toute heure, les objets qui sont nécessaires. On travaille, surtout pour les articles soumis à la mode, si changeants, avec des stocks amoindris, et les acheteurs se tiennent dans la réserve. Avec tout cela les producteurs ont de la peine à obtenir des prix plus élevés. Les acheteurs leur refusent ces prix, préférant en général s'attacher au bon marché qu'à la qualité supérieure de la marchandise. C'est là un signe des temps qui mérite d'être souligné. Les acheteurs des Etats-Unis sont actuellement assez peu représentés sur le marché allemand. Il en est de même des acheteurs canadiens, qui étaient venus en grand nombre précédemment, la plupart de ces derniers étant déjà repartis.

En général, même, on peut dire que les fabricants allemands ont actuellement assez peu de commandes, au moins de la part des pays d'outre-mer. On ne pense pas que la situation ait des chances de s'améliorer, à ce point de vue, avant la fin du mois de mars prochain. Le principal du travail s'effectue momentanément pour répondre à des besoins européens ou simplement indigènes.

Afin de suppléer, en quelque sorte, à l'instabilité qu'apporte à la situation le fait de l'arrivée incertaine sur le marché des acheteurs des pays d'outre-mer, les fabricants s'attachent à développer le service de leur propre représentation à l'étranger. On envoie maintenant, avec autant de régularité

qu'on le faisait déjà auparavant pour les pays d'Europe, des voyageurs vers ces pays lointains. C'est surtout aux Etats-Unis et au Canada que la plupart de ces voyages réguliers sont destinés. D'une façon générale, on peut dire qu'il y a actuellement plus de fabricants pleinement occupés que de fabricants complètement occupés.

« Parmi ces derniers, on peut citer les fileries, les fabriques de flanelle, l'industrie des provinces rhénanes, la fabrication d'articles de ménage, les fabriques de papier, les fabriques de chaussures, d'articles en métal, les articles manufacturés. »

LE PROCÈS EN CORRUPTION

devant la Cour d'assises de la Seine

Audience de mercredi 15 Mars 1893

SUITE DES PLAIDOIRES

M^r LAGASSE

M. Lagasse, avocat d'une partie civile, a la parole. Entrant immédiatement dans le vif de la question l'affaire rappelle les faits qui ont été relatés par M. Laffont. Le gouvernement lui-même, dit-il, sans motif personnel, s'est laissé aller à accepter l'argent des maîtres d'obligataires, les uns pour couvrir le lousinage, les autres pour faire du bien à la République actuelle. Leur a-t-on demandé la permission ?

« Lorsque MM. Clémenceau, Floquet et de Freycinet ont demandé la permission ? »

« M. Laffont n'est pas resté indifférent à cette distribution. M. Laffont a expliqué son rôle, il a dit que M. Laffont avait pris plus de 250,000 fr. au ministère de l'intérieur pour le service des fonds secrets. Le ministre a pris dans les caisses de l'Etat par lui-même pour le restituer à M. Laffont. M. Laffont ne peut donc pas dire que les fonds secrets aient toujours été à la hauteur de la situation. »

« En résumé, la caisse du Panama a été une caisse ouverte à tous les vents, la lumière complète ne s'est pas faite. Ce que nous voulons, c'est la liste dont tout le monde parle et dont on parlait hier encore à l'occasion de M. Clémenceau ne l'a-t-il pas eu entre les mains lui aussi ? »

« M. Clémenceau, M. Clémenceau, Floquet et de Freycinet ont fait leurs efforts auprès de M. de Lesseps. Ils savaient qu'un grand nombre de députés étaient compromis et qu'ils pouvaient être saisis par le Parlement. Ils ont voulu éviter le scandale, cela est évident. »

« Quand M. Laffont a déposé, je lui ai demandé s'il était allé chez la maîtresse de M. Laffont. Il a répondu non, la vérité, la voir, il y avait rue d'Alphonse de Neuville, une personne qui avait eu des relations avec M. Laffont. Elle a été arrêtée par le ministère de l'intérieur. Elle avait lieu toutes les promesses et toutes les corruptions. »

« D'après M. Lagasse, M. de Lesseps serait le point initial de la corruption. Puis, arrivant à examiner l'incident Soinouy, il prononce l'expression de « criminel », et s'attire l'interpellation de M. l'avocat général. M. l'avocat général a répondu qu'il n'y avait rien de criminel dans l'incident Soinouy, mais l'incident s'est particulièrement modifié à la seconde. (Protestations de tous côtés.)

« M. Lagasse a dit qu'il était justice de la conduite de Gollard et des bas-fonds de la police de sûreté. »

« M. Bourgeois, dit-il, a connu la visite chez Mme Cottu. »

« M. l'avocat général Laffont, d'une voix blanche, prononce le réquisitoire suivant : »

LE RÉQUISITOIRE

« M. l'avocat général Laffont, d'une voix blanche, prononce le réquisitoire suivant : »

« M. l'avocat général Laffont, d'une voix blanche, prononce le réquisitoire suivant : »

« M. l'avocat général Laffont, d'une voix blanche, prononce le réquisitoire suivant : »

« M. l'avocat général Laffont, d'une voix blanche, prononce le réquisitoire suivant : »

« M. l'avocat général Laffont, d'une voix blanche, prononce le réquisitoire suivant : »

« M. l'avocat général Laffont, d'une voix blanche, prononce le réquisitoire suivant : »

« M. l'avocat général Laffont, d'une voix blanche, prononce le réquisitoire suivant : »

« M. l'avocat général Laffont, d'une voix blanche, prononce le réquisitoire suivant : »

« M. l'avocat général Laffont, d'une voix blanche, prononce le réquisitoire suivant : »

« M. l'avocat général Laffont, d'une voix blanche, prononce le réquisitoire suivant : »

« M. l'avocat général Laffont, d'une voix blanche, prononce le réquisitoire suivant : »

« M. l'avocat général Laffont, d'une voix blanche, prononce le réquisitoire suivant : »

« M. l'avocat général Laffont, d'une voix blanche, prononce le réquisitoire suivant : »

« M. l'avocat général Laffont, d'une voix blanche, prononce le réquisitoire suivant : »

« M. l'avocat général Laffont, d'une voix blanche, prononce le réquisitoire suivant : »

« M. l'avocat général Laffont, d'une voix blanche, prononce le réquisitoire suivant : »

« M. l'avocat général Laffont, d'une voix blanche, prononce le réquisitoire suivant : »

« M. l'avocat général Laffont, d'une voix blanche, prononce le réquisitoire suivant : »

« M. l'avocat général Laffont, d'une voix blanche, prononce le réquisitoire suivant : »

Table of stock market data for Paris and Lille, including various securities and their prices.

Table of stock market data for Lille, including various securities and their prices.

Dernière Heure

LE PROCÈS EN CORRUPTION

La certitude d'entendre aujourd'hui M. Barbois amène au Palais une affluence encore plus grande.

« M. l'avocat général, poussant hier un cri de Corneille, s'est écrié : « Justice, justice. » L'exclamait peut-être éloquent, mais on trouvera avec moi qu'elle est profondément vraie. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »

« L'audience continue. »